



[*] Il y a un astérisque quand des renseignements sensibles ont été enlevés aux termes de la *Loi sur l'accès à l'Information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels*

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION À L'INTENTION DE LA GREFFIÈRE DU CONSEIL PRIVÉ



2014-2015

Table des matières

Mémoire adressé à la greffière	1
Introduction	2
Enjeux et observations : progrès à l'égard des priorités	2
Principaux secteurs de responsabilité du CV	4
Activités et évaluations du Comité de vérification en 2014-2015	4
1 – Cadre de contrôle de gestion	4
2 – Gouvernance.....	5
3 – Gestion des risques	5
4 – Valeurs et éthique	6
5 – Fonction de vérification interne.....	6
6 – Suivi des plans d'action de la direction.....	7
7 – Liaison avec les fournisseurs externes de services d'assurance	7
8 – États financiers, rapports sur les comptes publics et reddition de comptes.....	7
Évaluation du Comité de vérification	8
Plans et priorités futurs	8
Annexe A – Composition et activités du Comité de vérification	9
Annexe B – Plan annuel 2015-2016 du Comité de vérification du Bureau du Conseil privé	12
Annexe C – Autoévaluation du Comité de vérification	16

Mémoire adressé à la greffière

Mes collègues et moi sommes heureux de vous présenter ce rapport annuel du Comité de vérification (CV) du Bureau du Conseil privé (BCP).

En outre, nous souhaitons vous féliciter sur votre nomination au poste de greffière et vous remercier pour vos commentaires réfléchis et vos conseils judicieux pendant les cinq années que vous avez passées comme membre du Comité. Nous sommes également heureux que Michael Wernick se soit joint à nous après votre départ l'automne dernier.

Le Comité souhaite souligner le soutien des plus professionnels offert par l'ensemble du personnel du BCP, y compris le dirigeant principal de la vérification, Jim Hamer, et son équipe exceptionnelle, ainsi que la dirigeante principale des finances, Michelle Doucet.

Nous désirons également remercier Lorraine Milobar, [*] et souligner l'aide inestimable qu'elle a fournie au Comité depuis sa création il y a six ans. Nous voulons de plus souhaiter la bienvenue à Chantal Bechervaise, qui a remplacé Lorraine au poste d'agente administrative et de recherche au sein de la Division de la vérification et de l'évaluation.

Au cours de sa sixième année d'opération, en 2014-2015, le Comité de vérification a organisé quatre réunions, dont une le 2 avril 2015, qui a d'abord été prévue pour quelques semaines auparavant. Comme vous le verrez dans le rapport, nous sommes heureux d'avoir accompli des progrès continus dans toutes les sphères de notre mandat.

Des progrès importants ont été réalisés dans trois secteurs prioritaires établis pour 2014-2015. Vous trouverez une évaluation détaillée de chaque priorité à la section Enjeux et observations du présent rapport.

En 2015-2016, le CV continuera d'axer ses efforts sur ses responsabilités essentielles. Il recommande les priorités suivantes :

- 1) continuer de mettre l'accent sur la production d'assurances très ciblées et d'autres produits pour les secteurs où les risques sont les plus importants;
- 2) maintenir la priorité du CV sur la gestion des risques pour la sécurité;
- 3) continuer d'aider le BCP à renforcer son approche en matière de gestion du risque.

Les membres du CV seraient heureux de discuter de ce rapport avec vous.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.



Larry Murray
Président, Comité de vérification du BCP

Introduction

Ce sixième rapport annuel du Comité de vérification (CV) du Bureau du Conseil privé (BCP) couvre la période du 1^{er} avril 2014 au 2 mars 2015. Il est présenté conformément à la Politique sur la vérification interne du Conseil du Trésor (CT).

Outre l'aperçu fourni à la section Enjeux et observations, le rapport comprend un sommaire des activités ainsi que l'évaluation du CV dans ses principaux secteurs de responsabilité.

Suivront les sections Auto-évaluation du Comité de vérification et Plans et priorités futurs.

Les annexes précisent la composition et les activités du Comité, ainsi que le Plan annuel du CV pour 2015-2016 et de plus amples détails sur l'auto-évaluation du Comité.

Enjeux et observations : progrès à l'égard des priorités

Le CV du BCP a rencontré l'ancien greffier, Wayne Wouters, le 20 juin 2014 pour discuter de la version préliminaire du rapport annuel du Comité et mettre au point les priorités pour 2014-2015. Les progrès sont précisés ci-après.

Priorité 1) Mettre l'accent sur la réalisation de vérifications très ciblées et de plans d'action pour les secteurs où les risques sont les plus importants.

Le Comité a encouragé l'amélioration de l'approche relative à la production du Plan de vérification fondé sur les risques (PVFR) et de la gamme et des types de projets proposés en général, et a été satisfait des résultats. Le processus de consultation élargi auprès des sous-secrétaires a été très utile pour permettre au dirigeant principal de la vérification (DPV) et au Comité de mieux comprendre les risques et les défis inhérents au BCP. Le DPV s'est joint au Comité consultatif de la gestion ministérielle, à titre d'observateur, ce qui devrait faciliter encore davantage l'élaboration de PVFR axés sur les secteurs où le risque est le plus important.

La création de produits d'assurance a également été améliorée cette année. La vérification des responsabilités de l'administrateur des comptes, notamment la gestion des risques, la vérification de suivi de la gestion de la continuité des activités et la vérification de la passation de marchés ont été approuvées par la greffière. L'examen de suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la direction (PAD) et l'évaluation des risques de fraude ont été acceptés par le CV. Le rapport préliminaire sur la vérification de la gestion des technologies de l'information a été accepté par le CV, mais l'adoption du PAD a été repoussée afin de permettre au nouveau dirigeant principal de l'information de participer à l'achèvement du plan d'action.

Les BLOCS-NOTES relatifs à la vérification des responsabilités de l'administrateur des comptes, notamment la gestion des risques, et à la vérification de la santé et sécurité au travail ont été terminés. En outre, les problèmes ressortis de l'inspection des pratiques réalisées par une tierce partie, menée l'an dernier, ont été complètement réglés.

Le Comité est satisfait des progrès réalisés dans ce secteur prioritaire au cours du dernier exercice. Toutefois, il sera important de continuer à mettre l'accent sur ce secteur au cours de l'exercice à venir afin de garantir que l'on continue d'axer nos efforts sur la réalisation de produits de qualité dans les domaines où le risque est le plus élevé.

Priorité 2) Continuer d'aider l'organisme à développer et à renforcer son approche de gestion du risque.

Le Comité estime que le BCP continue de renforcer son approche en matière de gestion du risque. Cette opinion est fondée sur : les rapports de vérification et les plans d'action connexes; la vérification de suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la direction; l'évaluation des risques de fraude; l'examen des états financiers et des rapports des comptes publics réalisé par le Comité; les discussions avec divers employés du BCP pendant l'année; et les efforts continus déployés en vue d'améliorer l'information sur les risques utilisée dans le processus de planification intégrée des activités.

Le CV a également examiné l'uniformisation entre les risques présentés dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) et ceux précisés dans le Profil de risque. En réponse, le Comité a reçu un tableau de concordance pour tous les rapports ministériels du BCP. Le Comité juge que ces documents sont suffisamment uniformes. Nous avons remarqué que des différences en matière de classification de sécurité des documents avaient entraîné des différences dans la nature et la précision de l'information présentée.

Le Comité continuera d'aider le BCP à renforcer son approche en matière de gestion du risque.

Priorité 3) Maintenir la priorité du CV sur la gestion des risques pour la sécurité.

Le Comité a continué d'accorder une grande importance aux questions de sécurité.

La vérification de suivi de la gestion de la continuité des activités a été abordée au sein du Comité pendant la réunion de septembre, et un certain nombre de changements ont été convenus en vue de mettre la dernière main au rapport et au PAD connexe. Le document révisé a été examiné et débattu pendant la réunion de décembre; on a recommandé de le soumettre à la greffière aux fins d'approbation officielle.

Le Comité a discuté de la vérification de la gestion des technologies de l'information (TI) pendant sa réunion de septembre; on s'est entendu sur certains changements relatifs à la sécurité des TI. La version préliminaire du rapport de vérification a par la suite été acceptée par le CV pendant sa réunion de décembre; la préparation se poursuit pour la mise au point définitive du PAD.

Le Comité a également continué de surveiller de près l'achèvement des deux dernières recommandations du plan d'action découlant de la vérification de la sécurité matérielle et du personnel, qui ont été retardées en raison de changements au sein de certains postes clés du personnel de sécurité du BCP. L'une des recommandations a été terminée, et on continue de travailler sur la seconde.

La sécurité matérielle et la sécurité des TI demeurent des secteurs de préoccupation particulière pour le Comité. Beaucoup d'efforts sont encore nécessaires, et nous avons l'intention de faire en sorte que la gestion des risques pour la sécurité demeure une priorité du Comité au cours de l'exercice à venir.

Principaux secteurs de responsabilité du CV

En 2014-2015, le CV a tenu quatre réunions pour satisfaire aux exigences en matière de surveillance énoncées dans la charte du CV du BCP et dans le plan annuel. Dans cette section, nous présentons un résumé des principales activités menées par le CV pour remplir ses responsabilités essentielles et pour respecter les exigences en matière d'évaluation dans les huit secteurs suivants :

- Cadre de contrôle de gestion
- Gouvernance
- Gestion des risques
- Valeurs et éthique
- Fonction de vérification interne
- Suivi des plans d'action de la direction
- Liaison avec les fournisseurs externes de services d'assurance
- États financiers, rapports sur les comptes publics et reddition de comptes

Activités et évaluations du Comité de vérification en 2014-2015

1 – Cadre de contrôle de gestion

Le Comité juge que le Cadre de contrôle de gestion du BCP demeure solide et efficace. Les mesures de contrôle internes ont été améliorées cette année à la suite de l'achèvement du plan d'action pour la vérification des responsabilités de l'administrateur des comptes, notamment la gestion des risques.

En plus des progrès relatifs aux contrôles internes mentionnés ci-dessus, l'évaluation du CV a été orientée par les résultats de la vérification sur la passation des marchés, la vérification de suivi de la mise en œuvre des BLOCS-NOTES, l'évaluation des risques de fraude et une auto-évaluation du BCP à l'égard de la récente vérification horizontale des prévisions financières dans les grands et petits ministères réalisé par le Bureau du contrôleur général. Elle a également été renforcée par l'examen continu du Comité sur les états financiers et des documents liés à la responsabilisation à l'égard du public et un certain nombre de séances d'information et de discussions avec le personnel et la haute direction du BCP, y compris une séance axée particulièrement sur le plan de surveillance triennal amélioré portant sur les contrôles financiers internes. De plus, chaque réunion du CV prévoit normalement une rencontre à huis clos avec la dirigeante principale des finances (DPF) et une autre avec le DPV.

Le CCG exhaustif du BCP a été promulgué pour la première fois en décembre 2011 et fait l'objet de mises à jour à la suite des changements à la politique du Conseil du Trésor et de la mise en œuvre du PAD pour la vérification des responsabilités de l'administrateur des

comptes, notamment la gestion des risques. Le Comité prévoit examiner bientôt la version révisée du CCG.

Le cadre de contrôle de la gestion du BCP profitera également de l'achèvement de la vérification des contrôles internes à l'égard de l'information financière, en cours.

2 – Gouvernance

Les activités du Comité au cours du dernier exercice l'ont mis en contact avec un grand échantillon d'employés du BCP, des sous-secrétaires jusqu'à du personnel relativement au bas de l'échelle, pour discuter d'une vaste gamme de sujets, y compris des initiatives comme la transformation des activités, Destination 2020, les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, etc. en plus de sujets touchant le mandat de base du CV. Ce dialogue approfondi, jumelé aux résultats des travaux d'assurance et d'examen terminés et en cours, permet au Comité de dire avec une grande certitude que la structure de gouvernance du BCP demeure saine, solide et complètement mobilisée.

Au cours de la dernière année, la gouvernance a été améliorée dans divers domaines au BCP, à la suite de la réalisation de la vérification de suivi de la gestion de la continuité des activités, de la vérification de la gestion des TI; de la mise en œuvre du PAD de la vérification de la santé et de la sécurité au travail; de la mise en œuvre du PAD de la vérification des responsabilités de l'administrateur des comptes, notamment la gestion des risques; et de la mise en œuvre de l'une des deux recommandations restantes formulées dans le PAD de la vérification de la sécurité matérielle et du personnel.

Selon le Comité, d'autres améliorations à la gouvernance découleront de la vérification des contrôles internes à l'égard de l'information financière et des travaux en cours sur les PAD de la vérification de la sécurité matérielle et du personnel, de la vérification de suivi de la gestion de la continuité des activités et de la vérification de la gestion des TI.

3 – Gestion des risques

L'an dernier, l'une des priorités du Comité consistait à continuer d'aider l'organisme à mettre au point et à renforcer son approche en matière de gestion des risques. Pour les raisons précisées dans la section Enjeux et observations ci-dessus, le Comité est encouragé par le fait que le BCP continue de renforcer cette approche.

Le Profil de risque a fait l'objet d'une discussion détaillée lors de deux des réunions du Comité. Le processus d'élaboration de ce profil a été amélioré par l'intégration de la collecte de renseignement sur le risque à l'exercice global de collecte de données en vue du processus de planification intégrée des activités. En plus de recueillir des renseignements sur le risque plus détaillés, cette modification a également permis d'étendre la portée des consultations sur les risques possibles afin d'inclure l'ensemble des directions et des secrétariats.

Le Comité a également examiné une évaluation des risques de fraude préparée par la Division de la vérification et de l'évaluation (DVE), dont les résultats ont montré que le BCP disposait d'un cadre solide de contrôles internes et que le risque résiduel en matière de fraude est faible.

Le Comité devrait examiner et commenter le nouveau profil de risque ministériel du BCP au cours de sa prochaine réunion.

4 – Valeurs et éthique

Pendant la réunion du CV de septembre 2014, le nouveau champion des valeurs et de l'éthique du BCP a présenté au Comité les progrès réalisés pendant l'année et ses plans pour poursuivre sur cette lancée relativement au programme.

Le Programme sur les valeurs et l'éthique du BCP prévoit un plan exhaustif visant à favoriser la sensibilisation, la compréhension et la conformité en ce qui a trait au Code de valeurs et d'éthique du secteur public, à la Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat, à la Politique sur la prévention et la résolution du harcèlement et aux autres directives de promotion d'un milieu de travail respectueux.

Pendant la réunion du 2 avril 2015, le Comité a reçu de l'information sur les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) 2014 pour le BCP et pour l'ensemble de la fonction publique. Le Comité a été heureux de constater le haut taux de participation au BCP et les résultats positifs dans de nombreuses sphères clés. À la suite d'une analyse plus poussée des résultats, le programme sur les valeurs et l'éthique sera mis à jour pour répondre aux préoccupations soulevées dans le SAFF 2014. Le Comité espère examiner la réponse désirée et a l'intention de rencontrer l'agent supérieur chargé de la divulgation du BCP au cours de la prochaine année.

En plus de discuter du Programme sur les valeurs et l'éthique avec le champion, le CV a eu de nombreux contacts avec un éventail d'employés du BCP à tous les niveaux de l'organisation. En dépit des pressions liées à la charge de travail et des contraintes budgétaires des dernières années, le CV n'a cessé d'être impressionné par la fierté évidente, l'attitude positive et l'engagement professionnel de l'ensemble du personnel.

Le Comité estime que le Programme sur les valeurs et l'éthique du BCP continue d'être hautement efficace, principalement parce qu'il est concret pour les employés et parce que la direction prêche par l'exemple. La réponse de la direction du BCP aux résultats du SAFF 2014 sera très importante au cours de l'année à venir pour le maintien de la crédibilité de cet important programme.

5 – Fonction de vérification interne

Le Comité est satisfait du renforcement au sein de la fonction de vérification interne pendant la dernière année; tout particulièrement, le processus de consultation du PVFR a été renforcé, et la production de vérifications plus ciblées a été améliorée. En outre, d'autres produits (comme l'évaluation des risques de fraude et l'examen des BLOCS-NOTES) ont été réalisés.

Le PAD de l'inspection indépendante des pratiques a également été complété cette année. Le manuel de vérification de la Division de la vérification et de l'évaluation (DVE) a été mis à jour, et les gestionnaires de la vérification consignent maintenant les leçons retenues à la fin de chaque mission de vérification. Un tableau de bord de mesure du rendement pour la Division a également été mis au point, examiné avec le Comité et mis en œuvre. Même s'il reste du travail à faire, ce tableau de bord sera amélioré avec le temps et devrait devenir de plus en plus utile pour la DVE ainsi que pour la haute direction et le CV. De plus, les résultats de la grande majorité des sondages de rétroaction postvérification étaient positifs.

Globalement, l'équipe de vérification interne du BCP a travaillé avec dévouement et professionnalisme, fournissant des résultats d'assurance de la qualité ainsi que d'importantes améliorations aux processus.

6 – Suivi des plans d'action de la direction

Le CV a évalué l'état de tous les PAD lors de deux de ses réunions. De plus, la vérification de suivi de la mise en œuvre des PAD a montré que tous les PAD examinés ont été mis en œuvre efficacement.

Le 1^{er} avril 2014, huit recommandations définies dans les PAD n'avaient pas été appliquées. Cinq recommandations ont été ajoutées pendant l'année, pour un total de treize recommandations. Le CV a été informé que six recommandations ont obtenu le statut de mise en œuvre complète en 2014-2015. Sept recommandations des PAD n'étaient pas encore mises en œuvre à la fin de l'année, mais toutes respectent l'échéancier précisé.

En se fondant sur son propre examen en cours de l'état des PAD, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de recommandations des PAD pendant l'exercice et sur les résultats de la vérification de suivi de la mise en œuvre des PAD officielle qui vient d'être terminée, le Comité estime que, au BCP, une priorité suffisamment élevée est accordée à la mise en œuvre en temps opportun des recommandations des PAD.

7 – Liaison avec les fournisseurs externes de services d'assurance

Lors de trois de ses quatre réunions, le CV a été informé des plans, des progrès et des résultats des travaux de vérification menés par divers fournisseurs externes de services d'assurance.

La majorité de ces travaux concernaient le rôle du BCP à titre d'organisme central. Le Comité s'est également penché sur les produits d'assurance indiqués, qui portent sur des enjeux pertinents pour le CV. La vérification horizontale du BCG des prévisions financières dans les grands et petits ministères a permis au personnel financier du BCP de réaliser une auto-évaluation utile, qui a confirmé les résultats positifs pour l'organisation.

Le Comité a également reçu des mises à jour sur les efforts permanents des fournisseurs externes de services d'assurance axés sur le BCP en tant qu'organisme. Le Comité continuera à surveiller ces travaux, y compris les réponses de la direction, et à fournir les conseils qui s'imposent.

Le CV a également organisé un dîner de travail instructif et utile avec le contrôleur général, Bill Matthews, pendant la réunion du Comité de vérification du BCP du 2 avril 2015.

8 – États financiers, rapports sur les comptes publics et reddition de comptes

Le Comité a continué de participer activement à l'examen interne des états financiers trimestriels et à l'énoncé annuel des opérations axé sur le futur, et il est satisfait de la qualité et de la discipline en matière de rapports financiers.

Le Comité a examiné le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) 2013-2014 et le RPP 2015-2016 et a fourni des commentaires à ce sujet. Le CV est généralement satisfait des deux documents. Toutefois, les progrès demeurent lents en ce qui a trait à la mesure du rendement. Une augmentation de l'utilisation des « niveaux de rendement escomptés », tels qu'utilisés ces deux dernières années dans le tableau de renseignements supplémentaires du RPP sur la stratégie de développement durable du Canada, d'abord

dans quelques autres secteurs, comme le Leadership et l'orientation au sein de la fonction publique, pourrait permettre des progrès concrets, et ce, relativement facilement.

La réponse positive et la rétroaction détaillée du personnel du BCP concerné aux commentaires du Comité rendent la démarche utile et appréciée.

Évaluation du Comité de vérification

Compte tenu de son auto-évaluation (voir l'annexe C), le Comité estime qu'il a continué de bien travailler dans son ensemble et qu'il a rempli son mandat au cours de la dernière année.

Plans et priorités futurs

En 2015-2016, le Comité continuera d'axer ses efforts sur ses responsabilités essentielles et se consacrera aux priorités suivantes :

1. Continuer de mettre l'accent sur la production d'assurances très ciblées et d'autres produits pour les secteurs où les risques sont les plus importants.
2. Maintenir la priorité du CV sur la gestion des risques pour la sécurité.
3. Continuer d'aider le BCP à renforcer son approche en matière de gestion du risque.

Annexe A – Composition et activités du Comité de vérification

Composition du Comité de vérification

Le Comité de vérification (CV) du Bureau du Conseil privé (BCP) existe depuis six ans.

Il respecte toutes les dispositions relatives à sa composition, précisées à l'article 6.4 de la Directive sur la vérification interne au gouvernement du Canada.

- a) Trois des cinq membres du CV sont des membres externes recrutés en dehors de l'administration publique fédérale. Les deux membres internes sont des fonctionnaires du BCP au niveau de sous-ministre.
- b) Les trois membres externes ont été sélectionnés conjointement par la greffière du Conseil privé et secrétaire du Cabinet et par le contrôleur général, et leur nomination a été approuvée par le Conseil du Trésor.
- c) Les deux membres internes nommés par la greffière sont Michael Wernick, sous-greffier du Conseil privé et secrétaire associé du Cabinet, et Coleen Volk, sous-secrétaire du Cabinet, Personnel supérieur, Transformation opérationnelle et renouvellement.
- d) Les membres externes possèdent un éventail approprié de compétences, de connaissances et d'expérience. [*]
- e) Le président, qui est un membre externe, remplit actuellement son deuxième mandat de quatre ans, qui prendra fin en février 2017. Le deuxième mandat de quatre ans du deuxième membre prendra fin en juin 2017. La troisième membre remplit son premier mandat de quatre ans, qui prendra fin en novembre 2015, mais elle a déjà accepté (ce qui a été approuvé officiellement par le Conseil du Trésor) de siéger au Comité de vérification du BCP pour un deuxième mandat de quatre ans à la fin de son premier mandat. Le chevauchement des mandats devrait permettre d'assurer une bonne continuité au cours des années à venir.
- f) Le CV suit le « modèle privilégié » défini dans la Directive, selon lequel la présidence est assurée par un membre externe.
- g) Tous les membres externes ont une connaissance des rapports financiers du secteur public, notamment parce qu'ils font aussi partie de comités de vérification d'autres ministères. Un membre est comptable agréé en fonction ayant obtenu le titre de Fellow de l'Ordre des comptables agréés.
- h) Conformément à la Charte du CV du BCP, la dirigeante principale des finances (DPF) (sous-ministre adjointe, Direction des services ministériels) et le dirigeant principal de la vérification (DPV) assistent à toutes les réunions du CV.
- i) En outre, comme le prévoit la Charte, le quorum requis lors des réunions est la majorité des membres, dont au moins un membre interne et deux membres externes. Il ne peut y avoir de remplaçants.

- j) En plus de la DPF et du DPV, d'autres hauts fonctionnaires du BCP, notamment les sous-secrétaires et le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, participent aux réunions, au besoin. La Charte indique clairement que le CV dispose d'un accès direct à tous les fonctionnaires du BCP, et qu'il peut inviter des fournisseurs externes de services d'assurance ou des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour discuter de questions qui l'intéressent.
- k) Les membres externes ne sont l'objet d'aucun conflit d'intérêts réel ou perçu et comprennent parfaitement que tout conflit d'intérêts, réel ou perçu, doit être immédiatement signalé au président et au greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet.

Opérations du Comité de vérification

Le mandat du CV est précisé dans la Charte du CV du BCP. La Charte décrit de manière détaillée et concrète les rôles, les responsabilités et les activités du CV. Elle a été révisée et mise à jour par le Comité en avril 2015.

Le CV s'est réuni quatre fois pendant la période visée par le rapport. Il s'agissait de réunions en personne auxquelles tous les membres ont assisté.

Pour la période visée par le présent rapport, les coûts supplémentaires associés au fonctionnement du CV s'élèvent à quelque 72 500 \$. Une grande part de ce montant (62 500 \$ ou 87 %) était des fonds de la masse salariale destinés à la rémunération directe de membres externes. L'un des membres externes résidant à [*] et un autre à [*], la majeure partie du reste des dépenses totales (9 000 \$ ou 12 %) était attribuable au paiement de frais de déplacement et d'hébergement. La somme restante (1 000 \$ ou 1 %) était destinée au paiement de frais divers, notamment les repas fournis aux membres lors de réunions d'une journée.

Des séances à huis clos ont eu lieu dans le cadre de chaque réunion du CV. Il pouvait s'agir de séances réunissant seulement les membres, de séances réunissant le DPV et les membres seulement, ou de séances réunissant la DPF et les membres seulement. Le CV a en outre rencontré la greffière du Conseil privé et secrétaire du Cabinet.

Pour veiller à ce que le CV exerce ses responsabilités essentielles, un ordre du jour des prochaines réunions et un plan d'activités pour chaque année sont préparés et acceptés par le CV, puis approuvés par le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet. En outre, le plan de travail du CV est abordé à la fin de chaque réunion, pour que les membres aient la possibilité de formuler des commentaires et pour assurer la discipline collective concernant la mise en œuvre.

Compte tenu de l'orientation fournie dans le Guide des pratiques : Rapport annuel du Comité ministériel de vérification, promulgué en avril 2013 par le SCT, les premières ébauches du rapport annuel du CV du BCP et de l'annexe A ont été préparés par le président, et une version initiale de l'annexe B a été préparée avec l'aide du DPV et de son personnel; l'annexe C a été préparée avec le concours de tous les membres. L'intégralité de l'ébauche du rapport a ensuite fait l'objet de discussions, et la version définitive a été établie lors d'une réunion spéciale à laquelle tous les membres externes ont participé. On a aussi demandé aux membres internes, à la DPF et au DPV de faire part de leurs commentaires et de participer aux discussions sur l'ébauche du rapport tout au long du processus. Cependant, conformément à la Directive sur la vérification interne au gouvernement du Canada, le présent rapport annuel reflète l'opinion des membres

externes indépendants.

Annexe B – Plan annuel 2015-2016 du Comité de vérification du Bureau du Conseil privé

Les principaux secteurs de responsabilité qui doivent être étudiés par le Comité de vérification (CV) durant l'exercice 2014-2015 sont énumérés ci-après. Le cas échéant, le CV définira les cibles et les priorités en consultation avec le greffier et en tenant compte du mandat, des objectifs et des priorités du Bureau du Conseil privé (BCP), ainsi que des risques connexes qui se posent pour le BCP et le gouvernement. Il convient de noter que les mesures d'« examen » du CV peuvent prendre plusieurs formes, notamment l'examen de documents (pendant les réunions ou par correspondance), la présentation d'exposés par des experts en la matière et la tenue de discussions avec des représentants du BCP.

N°	Description des mesures de suivi	Échéance			
		Sept/ oct 2015	Déc. 2015/ Jan 2 016	Mars/ avr. 2016	Juin 2016
Infrastructure du CV					
1	Charte du Comité de vérification <i>Réexaminer la Charte du CV et, au besoin, la soumettre de nouveau à l'approbation du greffier.</i>			✓	
2	Plan annuel des réunions du Comité de vérification <i>Le président, en consultation avec les autres membres du CV, préparera un plan à l'intention du greffier, qui permettra de veiller à ce que les responsabilités annuelles et permanentes du Comité soient pleinement prises en compte et assumées.</i>				✓
Responsabilités du CV					
3	Valeurs et éthique <i>Examiner les systèmes et les pratiques du BCP établis pour surveiller la conformité aux lois, aux règlements, aux politiques et aux normes en matière d'éthique, ainsi que formuler des conseils à ce sujet, pour relever et régler toutes les violations des lois et des règles d'éthique.</i>	✓			
4	Gestion des risques <i>Examiner les dispositions du BCP en matière de gestion des risques, y compris le profil de risque de l'organisme, et formuler des conseils à ce sujet.</i>	✓	✓	✓	✓
5	Cadre de contrôle de gestion <i>Examiner les mesures de contrôle interne du BCP et donner des avis à ce sujet; être informé des questions importantes liées au mandat du CV et à l'efficacité des dispositions découlant des travaux réalisés par d'autres fournisseurs de services d'assurance qui remettent des rapports à la haute direction et au greffier.</i>				✓

N°	Description des mesures de suivi	Échéance			
		Sept/ oct 2015	Déc. 2015/ Jan 2 016	Mars/ avr. 2016	Juin 2016
6a	Charte de vérification interne ministérielle <i>Examiner la Charte de vérification interne du BCP et la recommander à des fins d'approbation par le greffier, au besoin.</i>	✓			
6b	Suffisance des ressources en matière de vérification interne <i>Conseiller le greffier quant au caractère suffisant des ressources affectées à la fonction de vérification interne.</i> Cette mesure sera liée à la discussion relative au rapport annuel du CV (point 11) et au rapport annuel du dirigeant principal de la vérification (DPV) au greffier (point 6g).	✓			
6c	Plan de vérification interne fondé sur les risques <i>Examiner et recommander à des fins d'approbation le Plan de vérification interne pluriannuel fondé sur les risques.</i>				✓
6d	Rendement de la fonction de vérification interne/DPV <ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveiller et évaluer le rendement de la fonction de vérification interne. ▪ Donner son avis au greffier sur le rendement du DPV. 				✓
6e	Rapports de vérification interne et plans d'action de la direction (PAD) <i>Examiner et recommander à des fins d'approbation les rapports de vérification interne et les PAD correspondants pour donner suite aux recommandations.</i>	✓	✓	✓	✓
6f	Progrès réalisés quant au plan de vérification interne fondé sur les risques <i>Examiner les rapports périodiques faisant état des progrès réalisés à l'égard du plan de vérification interne fondé sur les risques.</i>	✓	✓	✓	✓
6g	Rapport annuel du DPV <i>Examiner le rapport annuel global préparé par le DPV.</i>				✓
6h	Engagements de vérification ne donnant pas lieu à un rapport <i>Être mis au courant des tâches ou des engagements de vérification qui ne donnent pas lieu à la présentation d'un rapport au CV, et être informé de tout sujet d'importance découlant de ces travaux.</i>	✓	✓	✓	✓
		Au besoin			
7	Fournisseurs externes de services d'assurance	✓	✓	✓	✓

N°	Description des mesures de suivi	Échéance			
		Sept/ oct 2015	Déc. 2015/ Jan 2 016	Mars/ avr. 2016	Juin 2016
	<p><i>Être informé et aviser le greffier, au besoin :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>de tous les travaux de vérification concernant l'organisme que doivent effectuer les fournisseurs externes de services d'assurance, y compris la réponse de la direction;</i> ▪ <i>des questions et des priorités liées à la vérification soulevées par les fournisseurs externes de services d'assurance.</i> 				
8	<p>Suivi des PAD</p> <p><i>Examiner les rapports périodiques sur la progression de la mise en œuvre des PAD approuvés, qui donnent suite aux recommandations issues de vérifications internes antérieures, ainsi que les PAD qui découlent des travaux des fournisseurs externes de services d'assurance.</i></p>	✓	✓	✓	✓
9a	<p>États financiers et rapports des comptes publics</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Examiner les principaux rapports de gestion financière et des divulgations de l'organisme, y compris les rapports financiers trimestriels, les états financiers annuels et les comptes publics, et donner des conseils à cet égard au greffier.</i> <p>Cette activité se fait normalement par correspondance.</p>	✓	✓	✓	✓
		Au besoin			
9b	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Examiner la Déclaration annuelle de responsabilité de la direction, y compris le contrôle interne en matière de rapports financiers, et donner des conseils au greffier au sujet des plans d'évaluation fondés sur les risques et des résultats connexes associés à l'efficacité du système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers.</i> 	✓			
10	<p>Reddition des comptes par le BCP</p> <p><i>Recevoir et examiner le Rapport ministériel sur le rendement et le Rapport sur les plans et les priorités du BCP, et tout autre rapport de reddition des comptes important. Le Comité peut aussi obtenir, à titre d'information, copie des plans et des rapports produits par la fonction d'évaluation de l'organisme.</i></p> <p>Cette activité se fait normalement par correspondance.</p>	✓	✓	✓	✓
		Au besoin			
Rapports de reddition des comptes par le CV					
11	<p>Rapport annuel du CV à l'intention du greffier</p> <p><i>Les membres externes indépendants du CV prépareront et présenteront au greffier un rapport annuel.</i></p>				✓

N°	Description des mesures de suivi	Échéance			
		Sept/ oct 2015	Déc. 2015/ Jan 2 016	Mars/ avr. 2016	Juin 2016
	<i>Le greffier sera pleinement informé du contenu du rapport annuel du CV avant qu'il ne soit mis au point définitivement.</i>				
Autres					
12	Séances à huis clos <i>Le CV tiendra des séances à huis clos à chacune de ses réunions en personne avec la dirigeante principale des finances et le DPV du BCP, ainsi qu'avec tout autre représentant dont le CV juge la présence nécessaire.</i>	✓	✓	✓	✓
13	Inspection externe des pratiques <i>Le cas échéant, le CV examinera les rapports périodiques sur la progression de la mise en œuvre du plan d'action du DPV découlant des recommandations formulées dans le cadre de l'inspection externe des pratiques de 2013.</i>	✓	✓	✓	✓

Annexe C – Auto-évaluation du Comité de vérification

Le tableau ci-dessous comprend les réponses au questionnaire d'évaluation du Comité de vérification (CV) du Bureau du Conseil privé (BCP) reçues des membres du CV, de la dirigeante principale des finances (DPF) et du dirigeant principal de la vérification (DPV).

Q.1	Le CV compte-t-il le nombre approprié de membres (c.-à-d. de trois à cinq)?
Oui. La composition actuelle (trois membres externes, dont le président, et deux membres internes, dont le sous-greffier du Conseil privé et secrétaire associé du Cabinet) fonctionne bien.	
Q.2	Les membres du Comité ont-ils les compétences et les connaissances requises compatibles avec le profil de compétences du Comité ministériel de vérification? Si ce n'est pas le cas, quelles compétences et/ou connaissances sont requises?
Oui. Les membres et les participants possèdent collectivement l'expérience, les compétences et les connaissances nécessaires, et ils travaillent bien ensemble.	
Q.3	Tous les membres sont-ils encore indépendants, au sens donné par les politiques applicables au ministère? En plus de correspondre à la définition technique du terme « indépendant », les membres du CV font preuve d'objectivité lors des réunions, dans leur comportement pour réaliser un programme, examiner avec rigueur les dossiers, consulter les autres parties et faire appel à des spécialistes, au besoin.
Oui. Les membres externes sont complètement indépendants et agissent comme tel pendant les réunions. Il n'existe aucun obstacle les empêchant de formuler leurs opinions ou des conseils francs, et c'est ce qu'ils font.	
Q.4	Les divergences de vues sur des dossiers sont-elles réglées à la satisfaction du CV?
Oui. Différents points de vue sur les enjeux sont souvent émis, mais il n'y a jamais eu de problème avec la formulation de conclusions qui satisfont à tous les membres. Le président veiller à ce que toutes les parties puissent faire valoir leurs opinions librement et à ce que toutes différences à cet égard jusqu'à ce qu'elles soient réglées à la satisfaction du Comité.	
Q.5	Les membres remettent-ils en question le travail du président, s'il y a lieu?
Oui. Les membres ont des personnalités fortes qui sont libres de remettre en question les décisions du président au besoin. Toutefois, en pratique, il y a un grand niveau de respect mutuel. Le président est ouvert aux opinions des autres et sait trouver la bonne formule pour un avis collectif clair et utile à la direction tout en respectant les points de vue des autres membres.	
Q.6	Le CV utilise-t-il sa charte ou son mandat pour orienter ses travaux et établir son programme d'activités?
Oui. La Charte est révisée chaque année par le Comité, et elle constitue une propriété collective. Un plan de travail annuel qui correspond à la Charte est utilisé pour orienter les travaux du Comité.	
Q.7	Le CV consacre-t-il suffisamment de temps à l'examen et à la discussion des dossiers dont il est saisi?

<p>Oui. La gestion du temps s'avère parfois difficile pendant les réunions, mais les membres travaillent bien ensemble, et il y a suffisamment de temps pour permettre à chacun de formuler son point de vue et son avis sur les questions importantes. Lorsqu'on manque de temps, les points sont abordés ultérieurement.</p>	
Q.8	Le Comité rencontre-t-il la direction pour discuter des états financiers et des principaux documents de reddition de comptes (p. ex., le RPP, le RMR) avant leur publication?
<p>Oui. Le Comité examine toujours les résultats et fournit des commentaires sur ces documents avant qu'ils soient approuvés. Notre façon de faire est efficace. Afin de respecter les délais requis, les états financiers et les principaux documents de reddition de comptes sont généralement envoyés aux membres de façon électronique, aux fins de commentaires. Les membres peuvent consulter les commentaires des autres, et la direction fournit une excellente rétroaction concernant la façon dont ces commentaires sont gérés. Lorsque le temps le permet, ce processus est renforcé par des discussions pendant les réunions régulières.</p>	
Q.9	Le CV fait-il appel à des spécialistes externes, s'il y a lieu?
<p>Oui. Le Comité comprend qu'il peut faire appel à des spécialistes externes s'il en ressent le besoin. À l'exception des activités d'inspection des pratiques au cours du précédent cycle de reddition de comptes, le Comité n'a fait appel à aucun expert externe. Toutefois, s'il était nécessaire de le faire, nous n'aurions aucune hésitation.</p>	
Q.10	Les contrôles de gestion de l'organisation, y compris ceux sur les rapports financiers, sont-ils plus rigoureux en raison des interactions de la direction avec le CV?
<p>Oui. Les mesures de contrôle du BCP sont renforcées à la suite des rapports de vérification interne et des plans d'action de la direction, et le Comité fournit des conseils à la direction au moyen d'interactions directes pendant les réunions du Comité ou du rôle de conseiller joué par le Comité auprès du greffier.</p>	
Q.11	Le CV connaît-il la frontière entre son rôle et celui de la direction, et s'efforce-t-il de respecter cette limite?
<p>Oui. Les membres externes respectent leurs rôles et responsabilités en matière de consultation auprès de la direction. Ils ne tentent pas de s'affirmer d'une façon qui va au-delà de leur rôle consultatif.</p>	
Q.12	Le CV organise-t-il des séances à huis clos qui offrent aux personnes invitées la possibilité de s'exprimer librement, et qui permettent de poser des questions difficiles, mais nécessaires, d'évaluer les réponses et de régler de façon satisfaisante des problèmes qui pourraient surgir?
<p>Oui. Les séances à huis clos (avec le DPV et la DPF) auxquelles ne participent que les membres constituent une caractéristique régulière de toutes les réunions du Comité.</p>	
Q.13	Les membres du CV participent-ils aux activités de formation continue, afin de se tenir au courant de l'évolution des secteurs dont ils doivent assurer la surveillance?
<p>Oui. Les membres assistent au symposium annuel du Comité de vérification organisé chaque année par le Bureau du contrôleur général. Le président assiste également à la réunion des présidents de comités de vérification, qui précède généralement chaque symposium. De plus, les membres apportent au CV du BCP l'expérience qu'ils ont acquise en étant simultanément membres du Comité et d'une autre organisation</p>	

gouvernementale.	
Q.14	Le CV collabore-t-il aux efforts visant à assurer l'objectivité de l'équipe de vérification interne?
<p>Oui. Le Comité examine de près les efforts de l'équipe de vérification interne afin de veiller à ce qu'elle travaille de façon rigoureuse et objective, particulièrement depuis l'introduction de nouveaux outils de consignation de l'objectivité et de l'indépendant des équipes de vérification internes qui ont été créés dans la foulée de l'inspection des pratiques 2013 de la DVE. Les membres soulèvent réellement toutes leurs préoccupations, qui sont ensuite débattues et traitées comme il se doit.</p>	
Q.15	Le Comité fait-il des commentaires constructifs au dirigeant principal de la vérification, au moins une fois l'an?
<p>Oui. Il s'agit d'un excellent mécanisme de rétroaction pendant le processus d'évaluation du rendement. Des commentaires sont également formulés pendant les réunions et, par l'entremise du président, pendant les interactions continues avec la DVE tout au long de l'année.</p>	
Q.16	Autres commentaires
<p>Le Comité de vérification du BCP apprécie grandement l'excellent soutien qu'il continue de recevoir de la part du DPV et de sa géniale « équipe » de la DVE.</p> <p>Il s'agit d'un bon comité. Il reçoit un bon soutien et travaille bien.</p> <p>C'est un plaisir de travailler avec les membres de ce comité et de recevoir leur aide.</p>	